

SYNDICAT

MIXTE



de la
Boucle du Rhône
en Dauphiné

DOSSIER
GRENELLISATION
DU SCOT

L'objectif fixé est clair et l'échéance proche : tous les SCOT doivent être « grenello compatibles » à l'échéance 2017.

INTERVIEW
G. HERBACH
OPÉRA

Le Cabinet Opéra accompagne le Syndicat mixte dans sa réflexion « Grenelle ».

CDRA
AVENANT AVEC
LA RÉGION

Un avenant est en cours d'élaboration. L'objectif est de concentrer les moyens encore disponibles sur les projets les plus structurants.

ACTUALITÉS
BOUCLE DU RHÔNE
EN DAUPHINÉ

- Patrimoine
- Pelouses sableuses
- Le nouveau CLD

1

3

3

4

n°1

juillet 2012

ENTRE Vues

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ

EDITO

La Boucle du Rhône en Dauphiné vient de prendre une décision importante : le vote, à une très large majorité, lors du Conseil syndical du 24 mai dernier, en faveur de l'élaboration d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale répondant pleinement aux exigences du Grenelle.

Dans le même temps s'élabore l'avenant au Contrat de Développement Rhône-Alpes qui donne la possibilité aux élus de concentrer les moyens encore disponibles sur les projets qu'ils souhaitent porter.

Ensemble, nous allons maintenant écrire cette nouvelle page pour notre territoire ; une mise en œuvre qui nécessitera plus d'échanges et de concertation durant les prochains mois.

C'est ce qui motive la mise en place d'un nouveau dispositif de communication, avec cette première lettre d'information à destination de tous les élus du territoire. Un rendez-vous périodique qui sera complété par des fiches techniques et rencontres thématiques pour aider chacune et chacun dans ses réflexions et ses actions...

Serge Menuet
Président



SCOT

LA GRENELLISATION EST EN MARCHÉ !

Depuis son approbation, en décembre 2007, notre SCOT a vu le contexte législatif évoluer : Lois Grenelle I et II (dites Loi ENE), Loi pour la Modernisation Économique (LME)... Plus récemment, le décret du 29 février 2012 est venu préciser les dispositions législatives issues de la Loi Grenelle II.

L'objectif fixé est clair et l'échéance proche : tous les SCOT doivent être « grenello compatibles » à l'échéance 2017. Ceci implique de notre part un travail conséquent d'analyse de la situation, d'élaboration de solutions et de hiérarchisation de nos actions, pour répondre aux enjeux actuels de notre territoire. C'est également l'occasion de prendre un peu de recul pour apprécier les effets, positifs ou non, déjà produits par notre SCOT et ainsi mieux préparer l'avenir.

Cette démarche de fond a débuté à l'automne dernier par un état des lieux, confié au groupement spécialisé Opéra-Écovia. Son but est de confronter, via une

analyse matricielle, les dispositions de notre SCOT avec les exigences et l'esprit de la loi, et de distinguer les ajustements à caractère obligatoire, que nous devons faire, de ceux à caractère optionnel.

Depuis le début de l'année, les représentants des trois communautés de communes et de la commune isolée ont travaillé avec les cabinets missionnés sur les résultats et les scénarii possibles d'évolution du SCOT. Lors du Conseil syndical du 24 mai dernier, les élus ont délibéré en faveur d'une révision du SCOT pour prendre en compte les évolutions liées au Grenelle.

L'étape suivante aura lieu durant l'été, avec le lancement du marché de grenellisation de notre SCOT... ▶▶▶

Le Conseil syndical



COMPATIBILITÉ DE NOTRE SCOT : LES GRANDS CHANTIERS À VENIR...



La matrice d'analyse conçue par les cabinets Opéra-Écovia pour cette phase de diagnostic a permis de passer au crible toutes les dimensions du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné par rapport à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II). Des évolutions sont à faire dans de nombreux domaines, pour certaines obligatoires, quand d'autres sont à réfléchir collectivement...

ILLUSTRATIONS

“**occupation de l'espace** : il est maintenant obligatoire d'intégrer une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dernières années et de justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation.



“**urbanisme commercial** : la loi dite Grenelle II intègre une partie du code du commerce dans le code de l'urbanisme. En effet, les SCoT « grenellisés » doivent développer un volet commerce (Document d'Aménagement Commercial - DAC). Un grand chantier en perspective...

“**transports-mobilité-déplacements** : si les orientations générales de notre SCoT et leurs déclinaisons stratégiques semblent conformes, il nous faut préciser et localiser les secteurs de densification urbaine en lien avec les transports.

“**biodiversité** : de nouvelles terminologies Grenelle - « continuité à restaurer », « continuité perdue », « zones nodales », « cœur de nature »... impliquent de mettre à jour notre État Initial de l'Environnement (EIE), qui devra aussi être compatible avec le futur Schéma Régional de Continuité Écologique (SRCE) et les prescriptions Natura 2000 ; l'occasion d'aborder désormais les milieux naturels selon une double vision patrimoniale et fonctionnelle et une double approche usage/spatiale.

“**eau** : les cartographies, prescriptions, préconisations et articulations existantes méritent d'être précisées ; par exemple, les besoins en assainissement non collectif, les voies de sécurisation de la ressource en eau...

“**air, Gaz à Effet de Serre et nuisances sonores** : le SCoT actuel ne répond pas aux objectifs du Grenelle, faute notamment de lien entre mobilité publique et intensification urbaine, et d'objectifs précis en matière de GES, de qualité du bâti et de protection de la qualité de l'air...

“**tourisme et culture** : le SCoT doit notamment « prévoir des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'activités touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements » ; une nécessité si notre territoire doit porter un jour un projet de « gros » équipement.

“**communication numérique** : une problématique absente aujourd'hui de notre SCoT, qui devra donc l'intégrer...



www.symbord.fr



Nadège Abon

09 73 31 49 51
nadege.abon@symbord.fr

Croisement des besoins d'évolution de notre SCoT face au Grenelle et des priorités politiques exprimées - mai 2012 SYMBORD / OPÉRA / ÉCOVIA

THÈMES	Attente Grenelle	Écart/SCoT actuel	Priorités politiques
	Niveau de priorité réglementaire	Synthèse de l'analyse	
Aménagement commercial	Moyen-Fort	Besoin fort ↔	Fort
Transports et mobilité	Fort	Besoin fort ↔	Moyen-Fort
Tourisme-culture	Faible	Besoin faible	Faible
Communication numérique	Moyen	Besoin moyen	Moyen
Occupation de l'espace	Fort	Besoin fort ↔	Moyen
Biodiversité	Fort	Besoin fort ↔	Moyen
Eau	Fort	Besoin moyen	Faible



Gilles Herbach



dirigeant du cabinet
Opéra Consultants

INTER View

Quels sont les grands enseignements de votre travail pour préparer l'avenir du territoire ?

La mission d'évaluation du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné a été conduite en deux temps. En premier lieu, l'analyse technique et juridique des contenus du SCoT actuel a permis de vérifier dans quelle mesure les thèmes traités le sont suffisamment au regard des lois actuelles, et si de nouveaux thèmes devront être traités. Puis, les résultats de cette analyse ont été croisés avec les perceptions des élus sur les enjeux politiques et territoriaux du territoire pour les aider à établir leur feuille de route...

Notre travail a ainsi mis au jour sept thématiques devant être consolidées. Quatre pourront l'être assez simplement, via des reformulations ou l'intégration de cadres réglementaires existants par ailleurs ; c'est le cas de la préservation de l'eau par exemple, qu'il faudra nourrir des dispositifs prévus dans le SAGE notamment. Ou de la biodiversité, pour laquelle plus de 80 % du travail d'identification est fait via les nombreuses zones Natura 2000 et Znieff déjà établies.

Trois thématiques exigent un travail plus conséquent. En premier lieu, l'aménagement commercial qui est ici, comme partout en France, un sujet complexe et à fort enjeu pour les communes. Autre thématique, la cohérence entre transport public et densité urbaine, qui devra être mieux précisée spatialement. Enfin, l'occupation de l'espace : la loi exige un bilan de l'utilisation des surfaces sur les dix dernières années et un engagement sur la réduction des consommations foncières futures ; réduction de surface des parcelles ou réduction du nombre de logements ; ce sont ensuite les élus qui réfléchiront ensemble à la meilleure stratégie pour le territoire...

CDRA

L'AVENANT

UNE OPPORTUNITÉ POUR LE TERRITOIRE

« Bras armé » du SCoT, le Contrat de Développement Rhône-Alpes 2008-2013 représente une enveloppe financière de 4,7 millions d'euros, permettant de financer les projets de développement de nos communes.

Un avenant à ce contrat est en cours d'élaboration. L'objectif est de concentrer les moyens encore disponibles, 3 millions d'euros, sur les projets les plus structurants. Et ce, en lien avec les orientations données fin mars 2012 par la Région Rhône-Alpes (nouvelle délibération) : moins de projets, mieux aidés... De ce point de vue, avoir un périmètre commun SCoT/CDRA et des objectifs identiques est un atout pour conduire ensemble un développement homogène et optimal du territoire.

ÉTAPES D'ÉLABORATION

- Le Syndicat mixte a adressé, en mai dernier, un courrier aux communes pour recueillir les informations nécessaires à l'établissement d'un bilan interne : avancement des projets, projets abandonnés, nouvelles attentes...
- Ces éléments, après analyse, vont nourrir le projet d'avenant qui va être proposé à la Région cet été.
- L'avenant devra être approuvé avant la fin de l'année, après les ajustements nécessaires avec la Région.



www.symbord.fr



Vincent Cleux
09 73 31 49 54
vincent.cleux@symbord.fr



Morestel



Appel à projets

Dans le cadre du CDRA, vos projets peuvent être accompagnés et financés, quelles que soient leurs natures et leurs dimensions : requalification des zones, étude d'urbanisme, patrimoine, culture, rénovation thermique...

Les chargés de missions du Syndicat mixte peuvent étudier avec vous les modalités de cette prise en charge et vous aider à formaliser vos demandes.

dans l'agenda...

● cet été...

SCoT lancement de la grenellisation

Rédaction du cahier des charges du marché Grenelle et publication du marché.

● 20 septembre

Forum de la Mobilité 18h Montalieu-Vercieu

Espace d'exposition, conférence participative
Espace Ninon Vallin.

● décembre

Validation de l'avenant CDRA par la Région

Envoi à la Région en juillet après validation en comité de pilotage du projet et passage en comité d'avis en septembre.



FAITES CONNAÎTRE VOS PROJETS, PARTAGEZ VOTRE ACTUALITÉ

Ce journal vous est ouvert. Adressez-nous les informations pouvant intéresser les autres collectivités du territoire.



Stéphanie Michel

04 37 06 13 26 stephanie.michel@symbord.fr

BOUCLE

Actus



“ Patrimoine ”

Restauration et valorisation du petit patrimoine

Restauration Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est ponctué d'éléments patrimoniaux à valoriser. 21 sites (publics ou privés à usage public) ont déjà été restaurés (fours, lavoirs...). Chaque commune va bénéficier d'un panneau explicatif sur site valorisant un ou plusieurs éléments de son patrimoine.

Valorisation Une exposition itinérante de panneaux présentant le patrimoine de chaque commune est en cours. Elle se déplacera sur l'ensemble du territoire, à la demande des communes. Si une commune souhaite accueillir l'exposition, elle peut contacter le Syndicat mixte. Au terme de l'exposition, chaque commune récupérera son panneau.

Ces deux expositions sont financées par le Syndicat mixte et la Région dans le cadre du CDRA et par le Conseil général de l'Isère.



www.symbord.fr



Vincent Cleux

09 73 31 49 54
vincent.cleux@symbord.fr



“ Pelouses sableuses ”

Des écosystèmes à préserver

Dans le cadre du CDRA, et en partenariat avec l'association Lo Parvi, un état des lieux a permis d'identifier 13 sites, répartis sur 10 communes de notre territoire, à fort enjeu : ils accueillent des pelouses sableuses dont l'écosystème abrite de nombreuses espèces à protéger.

Première étape de leur préservation > l'information. Des notices de gestion de ces zones sont disponibles au Syndicat mixte ; elles détaillent les actions à mettre en œuvre, comme la réinstallation de pâturages ou le clôturage... Des panneaux pédagogiques vont également être installés pour sensibiliser les populations.

Étape suivante > la réalisation des protections : un investissement inscrit dans le CDRA et pour lequel une mutualisation des achats est en place entre les deux communautés de communes concernées.



www.symbord.fr



Vincent Cleux

09 73 31 49 54
vincent.cleux@symbord.fr

“ Le nouveau CLD ”

Le « nouveau » CLD : priorité à la mobilité

Le Conseil Local de Développement de la Boucle du Rhône en Dauphiné est de nouveau actif. Représentant les acteurs socioprofessionnels et les citoyens, il a pour priorité en 2012 une action concrète sur la mobilité. Le Président du CLD, Pascal N'Kaoua, également trésorier de la nouvelle Agence de Mobilité du Nord-Isère, rappelle les enjeux de la mobilité pour le territoire : « *Notre territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné se caractérise par l'absence de réseaux de transports structurants et parallèlement par une forte pression démographique. Le CLD souhaite démontrer qu'il existe des solutions simples et peu coûteuses, alternatives à l'autosolisme.* »

Le travail de réflexion sur ce sujet par les membres du CLD se concrétise déjà par l'organisation du Forum de la Mobilité qui se déroulera le 20 septembre à Montalieu-Vercieu, à partir de 18h à l'Espace Ninon Vallin. Objectifs : sensibiliser et encourager les modes de déplacements doux dans et entre les villages et centre bourgs (à pied, vélo...); montrer qu'il existe des solutions alternatives à l'autosolisme ; présenter les travaux menés par l'Agence de Mobilité Nord-Isère ; le tout à travers un espace d'expositions et une conférence participative.

Le CLD a également pour priorités cette année de : • suivre les actions du CDRA et élaborer un avis sur l'avenant en cours d'élaboration • mettre en œuvre l'action « Rapprochement écoles/entreprises » du CDRA • rédiger une charte éthique pour définir l'état d'esprit dans lequel s'effectuent les travaux du CLD • participer et suivre l'élaboration de la charte de bien vivre ensemble (association CARDON) • suivre les travaux d'autres politiques régionales territorialisées : CTEF, CREAMIL...



www.symbord.fr

Les groupes de travail sont ouverts à tous. Intéressé ?



Claire Delorme

09 73 31 49 52
claire.delorme@symbord.fr